blée générale il a procédé au renouvellement de sa Chambre syndicale pour l'année 1897.

M. F. Paquin a été nommé syndic; M. A. Crouan, 1er adjoint; M. P. Liagre, 2e adjoint.

La suppression des courses de Lille. — On communique la note suivante :

« L'assemblée générale des membres fondateurs de la Société des courses de Lille, réunie le 21 courant à *l'Hôtel de l'Europe*, a examiné la situation faite à la Société par suite du refus opposé par la municipalité à l'exécution du contrat passé entre la ville et elle, en conformité des délibérations du conseil municipal des 27 janvier 1893 et 27 mars 1896.

» Les nouvelles conditions imposées ayant été jugées inacceptables, l'assemblée générale, après un examen approfondi a autorisé, à l'unanimité de ses membres, le conseil d'administration à fermer l'Hippodrome du Bois de la Deule au cas où les prétentions de la ville seraient maintenues. »

Une intéressante conférence au Cercle l'Avenir du Nord. — La conférence faite, mardi soir, par M. Henri Chatleur, étudiant en droit, a obtenu un vif succès.

L'orateur a démontré que les principes de l'égalité et de la justice exigeaient que les secours communaux fussent donnés à tous les enfants pauvres sans distinction d'écoles : les fonds communaux sont le patrimoine commun de tous les citoyens, tous y ont les mêmes droits.

L'impôt est perçu sans distinction d'opinion; tous les Français sont également soumis au service militaire. Pourquoi ne seraient-ils pas égaux quand il s'agit de secours?

La loi, d'ailleurs, permet de distribuer ces secours également aux enfants de toutes les écoles; le Conseil d'Etat l'a proclamé.

Il est du devoir de tous les citoyens de réclamer l'égalité et la justice.

M. Parmentier, président, remercie M. Chatleur de son *intéressante conférence*; l'assistance s'associe à cet éloge par ses applaudissements.

Suicide d'un vieillard. — Un journalier, âgé de 70 ans, Charles-Louis Fournier, demeurant rue du Faubourg-des-Postes, s'est suicidé mardi matin en se tirant un coup de revolver dans la tempe droite. La mort a été instantanée.

Fournier se trouvait depuis quelque temps dans une misère profonde; c'est à cela qu'il faut attribuer son acte de désespoir.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 22 décembre 1896

Présidence de M. Hassebroucq, maire

La séance est ouverte à 8 heures 45.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire, Sénélar, Masure, Lecomte, adjoints ; Ducoulombier, Deslombes, Théry, Glorieux, Honoré Colson, De Lavaivre, Dupinoy, Charles Loridan, Dumortier, Leplat, Leveugle, Flament, Lefebvre, Lecomte, Salembien, Delvoye, Barbarie, Farvacque, Hassebroucq, Coppin, Clerson, Tack.

Excusés : MM. Dréval, adjoint, Dhal Dascy, Lemaire, Masurel-Leclercq, Cordier, Dron.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

La Compagnie du chemin de fer du Nord. — A la suite des observations soulevées par M. De Lavaivre à la précédente séance, la Compagnie du chemin de fer du Nord a écrit à l'Administration pour dire qu'elle est disposée à construire le trottoir rue Latérale, mais elle oppose une fin de non-recevoir en ce qui concerne la rue des Carliers et invoque à ce propos des arrêts de jurisprudence.

M. de Lavaivre fait observer qu'il n'a pas demandé que la Compagnie fît un trottoir rue des Carliers, mais qu'elle abaissât le semblant de trottoir de façon à empêcher que les eaux ne s'écoulent pas de l'autre côté de la rue et qu'elle plaçât des bordures.

M. le Maire. Mais le principe est le même. Quand la Compagnie aura placé les bordures, il n'en restera pas moins une voie faite seulement en scorie.

M. de Lavaivre. — Et dans la rue Carnot ne placez-vous pas des bordures de trottoir?

En tous cas je tiens à ce que les habitants sachent que nous avons présenté nos observations et que la Compagnie n'en a tenu aucun compte.

M. le Maire. — La Compagnie allègue qu'elle n'a pas d'accès sur la voie publique.

Je n'ai jamais compris que M. de Lavaivre eût demandé simplement qu'une bordure de trottoir.

M. Tack. — Vous n'aurez pas satisfaction de la Compagnie du Nord, qui est exploitrice; c'est donc à la ville à entreprendre ces travaux pour la rue des Carliers.

M. le Maire. — Je propose de soumettre la question à un jurisconsulte.

M. Salembien. — Ce n'est pas la peine.

M. le Maire. — Ce que nous pouvons demander à la Compagnie du Nord, c'est un trottoir complet, ou rien.

M. Sénélar. — C'est le syndicat de l'Espierre qui cure le ruisseau et qui amoncelle les terres sur cette rive qui finit par dépasser le niveau de la rue. Voilà un état de choses qu'on devrait faire cesser.

M. le Maire en revient à sa proposition de consulter un avocat.

M. Barbarie. — Les arrêts invoqués par la Compagnie s'appliquent-ils au cas qui nous occupe ?

M. le Maire offre de donner lecture de ces arrêts, mais le Conseil s'en rapporte à son appréciation.

Après un échange d'explications, il est décidé que la ville percera une bordure de trottoir sous réserve de tous ses droits vis-à-vis de la Compagnie.

Service des eaux. — Le Conseil adopte le projet de construction d'un logement pour le chef mécanicien de l'usine de la Viccourt, coût 10,000 fr. environ.

Il approuve ensuite le budget de ce service pour 1897: les prévisions de recettes sont de 1,057,000 fr. en recettes et 952,000 en dépenses, soit environ 105,000 d'excédents.

Il homologue enfin la série de prix pour travaux de fontainerie en 1897.

Nomination des candidats répartiteurs pour 1898. — Le conseil procède par scrutin secret à la formation de cette liste. Sont désignés :

Répartiteurs titulaires résidents : MM. Aug. Ducoulombier, Leplat, Sénélar, Cruque, Théry et Vienne Henri.

Non résidents : MM. Delesalle, de Wasquehal; Crépel, de Mouvaux ; Leroux-Hellin, de Roncq; Lecoutre, de Marcq.

Suppléants résidents : MM. Dervaux-Welzel, Diéval, Vanaverbeke Jubaru, Montagné Pierre et Louis Grau.

Non résidents : MM. Xavier Bataille, de Mouvaux; Masure-Cau, de Neuville; Henri Delcourt, de Bondues, et Jules Dessauvages, de Roncq.

Epuration de l'Espierre. — L'Administration présente le compte de gestion du syndicat de l'Epuration de l'Espierre en 1895. Les recettes se sont élevées à 139,042 francs et les dépenses à 142,192 francs, soit l'excédent de dépenses de 3,000 francs environ. Ce compte est approuvé ainsi que le budget supplémentaire de 1896.

Hospices. — Le budget des hospices pour 1897 prévoit une augmentation de subside de la Ville de 45,000 francs nécessitée par l'installation de vieux ménages.

Il renvoie à la Commission des finances.

Poids et mesures. — Il s'agit d'une indemnité de logement pour le vérificateur. Le Conseil vote un crédit de 800 fr. à cet effet tout en protestant contre l'obligation qu'en met la ville d'assurer une charge qui revient à l'Etat.

Budget communal de 1897. — M. le Maire dépose son rapport sur les prévisions budgétaires pour 1897. Le Conseil en décide le renvoi à l'examen de la commission des finances.

Le mode d'élection des Chambres de commerce. — M. Tack rappelle le vœu qu'il a déposé en faveur de l'extension à tous les patentés de la capacité électorale à la Chambre de commerce.

M. Masure-Six a été chargé d'examiner ce vœu. Suivant lui, ce vœu sort de ses attributions du Conseil municipal; l'assemblée ne peut se prononcer sur son objet, mais elle peut ordonner la transmission de ce vœu à l'autorité supérieure.

M. Tack. — Je me déclare satisfait; il faut qu'on arrive à modifier cette loi électorale qui ne répond plus aux aspirations démocratiques du moment.

Le service téléphonique avec l'Hôtel des Pompiers. — C'est le vœu déposé par M. Glorieux, dont nous avons parlé, qui tend à autoriser les industriels à se relier à leurs frais par un fil téléphonique avec la caserne des pompiers.

Au nom de la commission des finances, M. Destombes propose de donner une suite favorable à ce vœu, étant entendu que tous les industriels qui en feront la demande seront admis à profiter de ce nouveau service.

Au surplus voici les conclusions du rapport de M. Destombes :

« Cette mesure nous paraît devoir compléter utilement notre service d'incendie, et vos commissions sont d'avis qu'il y a lieu d'accorder l'autorisation demandée à la condition, proposée par les demandeurs eux-mêmes, qu'ils se chargeront, à leurs frais, des installations nécessaires et de leur entretien; qu'en aucun cas, la responsabilité soit de la ville, soit des pompiers de service, ne pourra se trouver engagée pour retards, erreurs ou absence de réception des communications ou autres causes quelconques ; et en outre que cette autorisation sera accordée à titre purement précaire, susceptible d'être retirée à toute époque, sans indemnité.

» Pour constater cette précarité, chaque bénéficiaire devra verser, chaque année, dans la caisse municipale, la somme de un franc.»

Adopté.

Service téléphonique de nuit. — Autre rapport de M. Destombes que nous reproduisons :

« Il vous a été donné communication, dans la séance du 27 novembre dernier, des pourparlers et correspondances échangés avec l'administration des Postes et Télégraphes en vue de l'amélioration du service téléphonique de nuit.

» *Les diverses combinaisons* que nous avions proposées n'ont pu obtenir l'agrément de l'administration des Postes et ce n'est qu'au prix d'un sacrifice nouveau que nous pouvons avoir la garantie d'un service régulier.

» La seule mesure *pratique* consiste à prendre un employé spécialement affecté au service téléphonique de neuf heures du soir à sept heures du matin en été, huit heures en hiver. Ce service représente pour la ville une dépense supplémentaire de 1,820 francs, les membres présents de la Commission des Finances ont donné un avis favorable. Si vous partagez cette manière de voir, nous vous prions de décider que le crédit à porter au budget de 1897, pour assurer le service télégraphique et téléphonique de nuit, sera majoré de ladite somme de 1,820 francs. »

M. Loridan s'étonne qu'il faille payer 1820 fr. pour obtenir un service complet alors que l'Etat touche tous les bénéfices.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas à discuter avec l'Etat. La somme était d'ailleurs plus élevée : l'administration réclamait 2200 fr. et elle a réduit sa demande à 1820 fr.

M. Destombes. — Si vous voulez avoir un service plus complet (je n'en vois pas trop, quant à moi, l'utilité) il faut payer, et il est inutile de discuter.

M. le Maire. — La question a été débattue sous toutes ses faces. Nous avons fait des démarches et diverses combinaisons ont été étudiées, mais il a fallu en arriver à l'adjonction d'un employé supplémentaire.

M. Loridan insiste de nouveau sur son observation. Il trouve que l'argent des contribuables ne doit pas servir à payer des fonctionnaires de l'Etat. Il ne votera pas le crédit.

Les conclusions du rapport sont votées par 12 voix contre neuf.

Règlement de pensions de retraites. — Sur les rapports présentés par M. Flament au nom de la commission des finances, le Conseil arrête les pensions de retraite suivantes :

Pour M. Meunier, contrôleur d'octroi à 2066,67; pour M. *Dalsalle*, receveur d'octroi à 1073,33; pour Mme Sencchal veuve d'un receveur d'octroi à 227 fr. 85; pour M. Paris, inspecteur de police à 1220 fr. 84.

— A propos de ces rapports, M. Barbarie émet le vœu que tous les employés de la ville soient mis d'office à la retraite à la suite des délais déterminés.

Ce vœu est renvoyé à la Commission des Finances.

— M. Flament demande, de son côté, que les nominations en remplacement des retraités aient lieu le 1er janvier prochain.

M. le Maire. Cela va de soi.

Bureau d'octroi de la barrière de Menin. — La commission des finances, par l'organe de M. Théry, s'est prononcée contre l'achat de la propriété qui sert de bureau d'octroi à la barrière du Tilleul. — Adopté.

Uniformes des agents de police. — Sur les conclusion du même rapporteur, le Conseil approuve le cahier de charges dressé en vue de l'adjudication des uniformes et d'équipement nécessaires à la police municipale en 1897, 1898 et 1899 et autorise l'administration à procéder à cette adjudication.

M. Leveugle demande à ce propos la suppression du chapeau bicorne.

M. de Lavaivre réclame aussi au sujet d'un point de détail : une ouverture au caban pour laisser passer la garde du sabre.

Adjudication des impressions. — M. Théry dépose un troisième rapport concluant à l'approbation du cahier des charges pour cette entreprise. — Adopté.

Achèvement de l'Hôtel-de-Ville. — M. de Lavaivre dépose un vœu demandant la prompte réalisation des travaux d'achèvement de l'Hôtel-de Ville et du boulevard de Ceinture.

M. le Maire s'associe volontiers à ce vœu; si les travaux d'achèvement de l'Hôtel-de-Ville ont été retardés, dit-il, c'est par suite de circonstances indépendantes de la volonté de l'administration. La question du chauffage et de l'éclairage a été laissée en suspens.

En ce qui concerne l'éclairage notamment, comme plusieurs conseillers municipaux ont émis un vœu en faveur de l'installation de l'éclairage électrique, l'un des orateurs de ce vœu, M. Théry, nous a promis un rapport dans le délai de huitaine : nous hâterons alors la solution de l'achèvement de l'hôtel de ville.

En ce qui concerne le boulevard, le projet nécessite une étude spéciale et très longue; elle devra être confiée à un homme du métier.

M. Glorieux dit qu'en août il a prié M. le Maire de convoquer la commission, ce qui n'a pas été fait.

M. Théry. — Nous avons fait une étude très complète de l'éclairage. M. Glorieux, en ce qui concerne l'électricité et non en ce qui concerne le gaz. J'attends demain un ingénieur et hâterai mon étude.

La distribution des galoches à la Noël. — M. Lefebvre a modifié son vœu en proposant de porter la somme primitive à 3,000 francs pour que des galoches soient distribuées par le Bureau de Bienfaisance à tous les enfants indigents de la ville.

M. Barbarie. — Mais il a été bien spécifié que seuls les élèves des écoles communales y auraient pris part. Le Conseil ne peut pas se dédjager.

M. Flament. — Pourquoi un Conseil municipal républicain irait-il donner à des écoles qui sont en opposition avec nos institutions républicaines.

M. le Maire. — Il n'est pas question d'écoles, mais d'enfants nécessiteux de Tourcoing.

M. Flament. — Il ne doit pas y avoir de sentimentalité. Je fais appel à tous mes collègues républicains; nous ne pouvons pas donner à des enfants fréquentant les écoles en opposition avec nos institutions.

M. Barbarie. — Mais il a été décidé que la somme serait versée à la Caisse des Ecoles.

M. Théry. — Nous avons toujours donné, sur le vœu de M. Delphin Dumortier, à tous les enfants sans distinction. C'est un précédent que nous devons conserver.

M. Delvoye. — Dans les écoles libres il y a constamment des distributions de vêtements, tandis que dans les écoles communales il n'y en a jamais.

M. Destombes. — La vérité est que les 3000 francs appartiennent à tous les contribuables et doivent revenir à tous.

M. Masure-Six proteste contre l'allégation de M. Delvoye; il dit que les dames patronesses font au moins deux distributions par an.

M. Flament. — Nous devons être logiques avec nos actes; nous ne payons pas les instituteurs libres: pourquoi donner aux enfants qui fréquentent ces écoles.

M. Destombes. — Ce sont des enfants de Tourcoing.

M. le Maire. — Il s'agit d'un cadeau de Noël et il n'y a pas de question d'école en jeu.

M. Flament. — Que ces enfants fréquentent nos écoles.

M. Destombes. — Et la liberté ?

M. le Maire met aux voix le vœu modifié, c'est-à-dire le versement au Bureau de bienfaisance de 3,000 francs pour donner des galoches à tous les enfants nécessiteux.

Six mains seulement s'élèvent pour l'adoption. Messieurs Hassebroucq, Destombes, Théry, Ducoulombier, Tack et Fervacque.

On propose alors de verser 1,500 francs à la Caisse des écoles pour être employés à acheter des vêtements à l'occasion de la Noël.

Cette proposition est adoptée à une forte majorité.

M. Coppin dépose un vœu tendant à la désinfection de l'abattoir.

Le Conseil s'ajourne à huitaine et la séance est levée.

TRIBUNAUX

Tribunal de Commerce de Tourcoing. — *Audience du 22 décembre.* — APPEL D'UN JUGEMENT DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — Le 4 mai dernier, les ouvriers de l'établissement de MM. Emile et Paul Toulemonde se mirent en grève. La cause du conflit : un de leurs camarades avait travaillé le 1er mai et ils voulaient imposer leur patrons son renvoi.

MM. Emile et Paul Toulemonde résistèrent et le travail resta suspendu jusqu'au 12. Les ouvriers rentrèrent à cette date, à l'exception de quelques-uns que les patrons refusèrent de reprendre.

Deux de ces ouvriers assignèrent MM. Emile et Paul Toulemonde devant le Conseil des Prud'hommes, leur réclamant une indemnité de prévenance de 25 francs pour brusque congédiement. Les assignés concluent de leur côté en 220 francs de dommages intérêts.

Le Conseil des Prud'hommes allona aux ouvriers les 25 francs réclamés et débouta les patrons de leur demande.

C'est de ce jugement qu'il est fait appel aujourd'hui devant le Tribunal de Commerce.

Voici la thèse soutenue au nom de MM. Emile et Paul Toulemonde.

En droit si la grève est licite au regard des ouvriers, en ce sens qu'elle ne les expose à aucune pénalité; elle n'en contitue pas moins, vis-à-vis du patron, une rupture du contrat de louage de services. Dès lors, le patron, en voyant rentrer le 12 mai un ouvrier absent depuis huit jours de son établissement, se trouvait en droit de le congédier, puisqu'il avait brisé de lui-même l'engagement.

D'autre part, MM. Emile et Paul Toulemonde invoquent le règlement, affiché dans leurs ateliers, supprimant tout délai de prévenance.

Les deux ouvriers, qui se présentent eux-mêmes à l'audience, répondent qu'en se mettant en grève ils ont simplement usé d'un droit dont ont usé également les autres ouvriers de l'établissement; qu'il n'y avait pas lieu, en conséquence, de les traiter d'une autre façon que leurs camarades quand ils se sont présentés pour reprendre le travail.

Ils soutiennent en outre qu'ils ne connaissent pas le réglement d'atelier qu'on leur oppose et ils invoquent les conditions imprimées renfermées dans leur livret d'ouvrier, conditions qui prévoient des délais de prévenance.

— Pendant la discussion de cette affaire, l'un des ouvriers en cause a interpellé grossièrement l'honorable conseil de MM. Emile et Paul Toulemonde, Me Ruffelet, au point que celui-ci a dû recourir à l'autorité du président pour faire respecter la liberté de la défense.

La cause a été mise en délibéré.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 22 décembre.* — LA BRADE. — L'audience de mardi a été consacrée entièrement à ces messieurs les fraudeurs. Ils ont défilé en grand nombre devant la barre. Voici les condamnations prononcées par le Tribunal : Benoit Charles et Alfred Veraghe, 6 jours, 500 fr. : Léopold Willart, 500 fr. ; Dernerly Oscar, 6 jours, 500 fr.; Lecomte Jean-Baptiste, 500 fr. ; Deplechin Henri, 3 jours, 500 fr.; Debock Rosalie, 12 jours, 500 fr.; Huvenne Albert et Danel Charles, 6 jours, 500 fr. ; Vouriest Florentin, 2 mois, 500 fr. ; Vanheschen Florimond, 12 jours, 500 francs.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du mardi 22 décembre.* — LA BAGARRE DE WAHAGNIES. — On se souvient que le 28 août dernier, à la suite d'une conférence par eux faite, Ghesquière et d'autres socialistes furent, dans cette commune, l'objet d'ovations à rebours. Hués et molestés au sortir de la réunion, pendant qu'ils cherchaient à regagner la gare, ils furent, heureusement pour eux, protégé par la gendarmerie.

L'enquête ouverte amena, devant le tribunal correctionnel, plusieurs inculpés reconnus dans la bagarre. Trois d'entre eux ont interjeté appel du jugement : ce sont Louis Diévart, Auguste Legroux et Louis Mulier, condamnés le premier à trois mois de prison, les deux autres à deux mois de la même peine, tous trois avec application du sursis de la loi Bérenger.

M. le conseiller Vibert a fait le rapport.

Me Dubron a présenté la défense. L'honorable avocat, avec son talent habituel, s'est courageusement élevé contre la prétention qu'ont les collectivistes d'imposer leur néfaste et fallacieuse doctrine à des populations comme celle de Wahagnies, qui la réprouvent. Il a développé cette idée : « La République n'est pas le désordre. »

M. l'avocat général de Savignon s'en est rapporté à l'appréciation de la Cour.

Celle-ci a réduit la peine des trois prévenus à quinze jours avec sursis.

LA FÊTE DE SAINTE-CÉCILE

WATTRELOS. — La *Renaissance chorale* a très bien interprété, dimanche, la messe mélodique à 4 voix de Saintis pendant la messe de 10 heures. MM. J. Verdonck et Hochin ont beaucoup plu comme solistes.

Le soir, à 3 heures, a eu lieu, au local de la Société, le banquet annuel; M. J. Duportail, président d'honneur, a assuré la Société de son dévouement.

Concerts et Spectacles

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue du Bois. — *Fête du 25 décembre.* — *Café l'andore.* — Le programme et le choix des artistes permettent de prédire que cette soirée-concert complètera parmi les plus belles que le comité ait organisées depuis 1888, date de la fondation de la société. Rien n'a été négligé en effet pour satisfaire les nombreux auditeurs qui voudront participer à une bonne œuvre tout en se procurant une distraction saine et honnête.

La partie musicale sera interprétée par Mlle Havet, MM. Janssens, Vermeuil, A. George, E. Genty, lauréats de l'Ecole de musique, et le Club Symphonique Roubaisien; la partie dramatique par le cercle V. Hugo qui jouera le beau drame d'A. Theuriet, «Jean Marie». Enfin la partie comique sera donnée par Auguste Ier et Joshu des « Mémêlo » dans leur bouffonnerie anglaise : Knock-About, et par M. Lefebvre, chanteur de genre.

M. Janssens, Vermeuil, A. George, E. Genty, lauréats de l'Ecole de musique, et le Club Symphonique Roubaisien, M. Janssens, violoniste, M. Deliquin, violoncelle, et le jeune Capelle, complètent cette longue série d'artistes dont la réputation n'est plus à faire. La fête sera suivie d'un bal où la famille avec bataille de confetti. Le bal commencera à 9 heures. Les portes seront ouvertes à 4 heures 1/2. Entrées : Concert, 1re 1 fr.; 2e 0 50. Bal : Cavalier, 1 fr.; dame, 0.50.

Croix. — L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole du Centre donnait hier son concert annuel à ses membres protecteurs et actifs et à leurs familles. Plus de 600 personnes assistaient à ce concert, qui a obtenu un grand succès. Il est juste de dire, et c'est à la louange des organisateurs, que rien n'avait été négligé pour donner à cette soirée un cachet tout à fait artistique et de bon goût.

Mlle Lambert, qui tenait le piano, s'est montrée musicienne de réelle valeur. Nous devons une mention spéciale à l'Harmonie Municipale de Croix qui avait prêté son concours. Son dévoué et habile directeur, M. Gadenne, a joué un air varié pour piston, morceau hérissé de difficultés.

C'est avec un plaisir nouveau que nous avons entendu M. Debravière, baryton, qui a dit d'une façon charmante, avec une voix bien timbrée, « Verse Margot », de Donès.

M. Hourez, le monologuiste si goûté dans les concerts de Croix, a absolument charmé l'auditoire.

Chez M. Janssens tout dénote un chanteur qui possède une réelle science musicale. Les chansonnettes comiques de M. Dens ont provoqué le franc rire.

Les Frangins sont de véritables artistes, aussi ont-ils obtenu un succès mérité.

L'Union symphonique, société nouvelle pleine d'avenir, a enlevé avec brio deux morceaux : « Marche russe » et « Une fête à Venise ».

MM. Janssens frères se sont montrés à la hauteur de leur tâche dans le duo des « Puritains ».

MM. Farvaque et Vanhooland sont de bons musiciens; leur grand duo pour flûte et hautbois a été très applaudi. Avec quel plaisir on a entendu « La coupe du roi de Thulé » n'est-que M. Lassens a une voix chaude et chante avec un art admirable.

M. J. B. Mariage a été le toujours jeune et comique désopilant que l'on sait. Le concert se terminait par une scène burlesque ayant pour titre : Négro et Boule, de Neige. Les interprètes, MM. Dens et Lallemand, ont joué scène avec verve; ce n'était qu'un immense éclat de rire dans la salle. La quête, faite au profit des pauvres, a été très fructueuse, elle a produit 27 fr. 50.

Ce concert a obtenu le plus légitime succès : une partie de la gloire revient au principal organisateur, M. Bargibant, le distingué président de l'Association.

Wasquehal. — *Le concert de la « Jeune France ».* — L'harmonie la *Jeune France* de Wasquehal a donné dimanche, dans la salle du café du *Beau Passage*, très bien décorée pour la circonstance, son concert annuel, auquel assistait un public nombreux. Cette société a exécuté avec perfection, au commencement de chaque partie, sous la direction savante de M. Carnaille, une ouverture et une fantaisie. Puis, tour à tour, MM. Hourez, monologuiste; Dupriez, chanteur; Van Hooland, flûtiste; Stasiacque, piston, et Liagre, comique, ont recueilli d'unanimes applaudissements pour leurs divers chants, airs variés, monologues, chansonnettes, etc.; plusieurs d'entre eux ont eu les honneurs du bis. M. Carnaille, le sympathique chef, a eu beaucoup de succès dans sa variation pour clarinette.

Le concert a été clôturé par une pantomime, *La Mouche*, brillamment interprétée par le *Club des Frangins*, de Croix.

C'est M. Henri Gadenne qui tenait le piano; il s'est acquitté, en artiste, de cette tâche ingrate.

Tourcoing. — *Union Tourquennoise.* — Tout le monde se rappelle le succès des fêtes d'hiver que l'*Union Tourquennoise* organise chaque année.

Cette vaillante société a voulu se surpasser et elle a fait cette année d'énormes sacrifices pour augmenter encore la vogue déjà si grande de ses réunions. En plus des deux pièces qui sont déjà tout un spectacle, elle a monté deux splendides ballets : Le ballet des postillons pour lequel les costumes ont été faits spécialement par la maison Jurus, rue Richelieu à Paris, et le ballet des bohémiens, dont les costumes ont été taillés sur les modèles de la maison Michau, rue Vivienne, également à Paris.

Vingt clowns plus désopilants les uns que les autres se chargeront de réjouir le public qui aura, en outre, la bonne fortune d'entendre l'excellente fanfare du Petit-Château.

On peut se procurer des cartes chez MM. Frère-Glorieux, rue de Lille, 18; Warhem, rue Verte, 79; café Bonte et café Florimond, place de la République, et à la salle des fêtes, place Leverrier.

Roncq. — Dimanche soir a eu lieu à l'école libre des garçons, près de la gare, une soirée récréative, organisée par l'Association des Anciens Elèves des Frères. Les organisateurs s'étaient assuré le concours de M. P. Desouter, basse, premier prix du Conservatoire de Lille, A. Dominique, comique de genre, et de la Section dramatique de cercle St-Louis de Lille. Le programme était composé de façon à satisfaire le public le plus difficile.

La section dramatique a interprété à la perfection deux fines comédies dont certains passages n'étaient rien moins que désopilants : «Un Caissier», en un acte de MM. Gill et Richard et « Le Testament de César Girodot », de MM. A. Bélot et E. Villetard.

Pendant les intermèdes, MM. P. Desouter et A. Dominique ont fait entendre, le premier ses mélodies sentimentales servies par une voix bien timbrée et très agréable; le second, ses chansonnettes et scènes comiques très goûtées du nombreux auditoire. Le piano était tenu très intelligemment par M. Alexandre, professeur de Beaucamps.

GRAND THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

Dimanche, 27 décembre, à 4 heures précises.

PREMIER CONCERT POPULAIRE (3e année)

Donné par l'**ASSOCIATION SYMPHONIQUE** de l'Ecole de Musique (Directeur J. Koszul) avec le concours de MM. Dumassart, baryton et De Bruyne, 1er violon des Concerts-Colonne, du *Choral Nadaud* et de la *Grande-Harmonie* (250 executants).

Audition de la **CANTATE NADAUD**.

Prix des places. — Pourtours, fauteuils et loges, 3 fr. 25 ; 1re galeries, 1 fr. 1 fr. 25 ; 2e galeries, 0 fr. 60 c. — Réduction pour cartes de famille à retirer au bureau de location d'ici au 26 décembre, famille de deux personnes, 5 fr. 50 ; famille de trois personnes et au-dessus à 2 fr. 25 par personne, location comprise

Les places pourront être retenues et numérotées chez M. Jubé-Hertog, rue de la Gare du dimanche 20 décembre jusqu'au dimanche 27 décembre à midi, sans augmentation de prix.

Mercredi 23 décembre, à 7 h 1/2.

LE PONT VIVANT

Pièce en quatre actes et onze tableaux par la Compagnie Franco-Américaine avec le concours des Wartons, les rois de la force et de l'élégance.

CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVILLE

Séance du jeudi 17 décembre 1896

La séance est ouverte à 8 h. 3/4, sous la présidence de Monsieur Schoenfloussel, maire. 19 conseillers sont présents; absents, MM. Gnestem, Beuque et Cornille.

M. Lefebvre, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la session de novembre.

Entretien des chemins. — M. le Maire expose au conseil les propositions qui lui ont été faites récemment par M. Sipra, agent-voyer cantonal, concernant l'entretien des chemins pavés de la commune, qui ont un développement de 5,648 mètres, antrefois la dépense avait pour base 0,30 centimes du mètre courant; ensuite, par le mode d'adjudication en usage jusqu'ici, la charge s'élevait de 900 à 1,000 fr.

Certaines communes ont traité sur le pied de 0,15 c. le mètre courant; mais pour Neuville, le prix du mètre ne serait que de 0,13 centimes. On réaliserait ainsi une économie de 200 à 300 francs.

M. Muhé, tout en approuvant la proposition, s'étonne de la différence de prix, en faveur de Neuville et en demande la raison.

M. le Maire. — L'explication est bien simple; nos chemins sont actuellement en très bon état et, à l'exception du pavé d'Halluin, et encore sur une faible partie de son parcours, on n'y voit pas passer de lourds équipages. Il sera de l'intérêt bien entendu de l'entrepreneur de veiller, en toutes saisons, au bon entretien des chemins.

La convention, pour trois ans, est votée à l'unanimité.

La réparation du presbytère. — Cette grosse question, qui est à l'ordre du jour depuis bientôt un an, a déjà passé par des fortunes diverses : un premier devis avait été établi par M. Maillard, architecte, en vue de rendre cette vieille construction, qui était déjà maison curiale bien avant la Révolution, la dépense se serait élevée à 18,000 f. et on n'aurait eu que du vieux, un manument disparate. Mieux aurait valu tout raser et construire à neuf, ce qui n'aurait coûté que quelques milliers de francs en plus. C'est alors qu'est intervenu M. le Curé, qui s'était généreusement offert d'entrer pour moitié dans la dépense, soit 12,500 fr., tout en consentant à l'abandon, à fronts du pavé, d'une bande de terrain dont la valeur n'était pas inférieure à 3,000 fr. Ce projet fut adopté à l'unanimité par l'ancien conseil.

La question revint sur le tapis, après les élections de mai; M. le Maire obtint que la part contributive de la commune ne pourrait jamais, quoi qu'il arrivât, dépasser 12,000 francs. Nouvelle approbation à l'unanimité.

M. le Préfet n'approuva pas la délibération et prescrivit une nouvelle étude. M. Dehaene, architecte à Tourcoing, trouva qu'un moyen d'une dépense de 3,000 francs, on pouvait rendre le vieux presbytère parfaitement habitable. Il en fut ainsi décidé.

Par une lettre du 27 septembre, le préfet rappela que l'entretien des édifices consacrés au culte était à la charge de la *fabrique*, et que la commune ne devait intervenir que dans le *cas où les ressources ne seraient pas suffisantes*.

Ce conseil de fabrique s'est réuni le 15 novembre, toutes les ressources se réduisent à une rente sur l'Etat de 75 francs et un revenu de 30 francs, soit 125 francs; et en regard il y a *une charge de 97 francs*.

M. Jean Ducatteau dit qu'il faut enfin en terminer avec cette agaçante question ; qu'on répare ou qu'on reconstruise, mais il faut en sortir.

M. le Maire. — *Je veux bien mettre la question aux voix* ; mais je dois faire observer que nous avons le maximum des centimes additionnels.

M. Deplanque. — Pourquoi un nouveau vote ? Nous ne devons pas faire ici des jeux d'enfants. C'est encore pour augmenter les centimes ? Le préfet a renvoyé une fois le dossier, cela doit suffire.

M. Dhalluin-Glorieux, qui a toujours été un grand partisan de la reconstruction. — Ne faut-il pas un presbytère ?

On passe au vote par bulletins et 12 voix se prononcent pour la réparation et 7 seulement pour la reconstruction.

Après avoir dit que le maximum de centimes additionnels était atteint et qu'il fallait un décret pour pouvoir contracter un emprunt, M. le Maire déclare la séance levée, à 10 heures moins un quart.

PETITE CORRESPONDANCE

Alphonse. — Pour avoir une insertion gratuite, on doit nous confier les imprimés.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 22 décembre.* — Oscar Vandenbussche, boulevard de Metz, cour Saint-Pierri, 6. — Adolphe Blondel, rue d'Avelghem, 25 — Jean Keizer, rue d'Alma, 163. — Georges Dubruille, rue d'Inkermann, 2. — *Déclarations de décès.* — Célina Hosse, 17 ans, boulevard de Metz, maisons Willem, 14. — François Ondenas, 36 ans, rue Philippe-le-Bon, 7. — Irène Derycke, 1 an, boulevard de Belfort, 33. — Gustave Schoutteet, 21 ans, Hôtel Dieu. — Valentine Masse, 1 mois, rue Fourcroy, 13. — Stéphanie Desmet, 35 ans, rue Solférino, 85. — Jean-Baptiste Legrand, 67 ans, rue du Pile, 95. — Ferdinand Lagache, 68 ans, rue de la Tuilerie, cour Lecomte, 4.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 22 décembre.* — Etienne Delmasure, rue de la Belle-Vue, 9. — Marie Decantes, rue de Gand. — Paul Guillemin, rue du Casino. — Henri Benoit, rue des Champs. — Louis Dufour, rue de Wasquehal. — Agnès Desplancke, rue des Bonnets. *Déclarations de décès.* — Alphonse Destombes, 73 ans 8 mois, sans profession, Hospice général. — Alfred Ponchcau, 50 ans 2 mois, tisserand, rue Houchard. — Louis Liagre, 78 ans 4 mois, menuisier, rue Verte Feuille, 11.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 11 au 21 décembre.* — Valentin-Henri Ghestem, rue des Processions. — Léon-Etienne Jourdain, Bas-d'Enfer. — Antoinette-Marie Verstracte, rue des Chaudronniers. — Léon-Henri Lepoutre, à la Vignette. — Marie-Madeleine Versaille, au Trieu. — Madeleine Julienne Six, rue du Caillou.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEGRAND-DELORY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste LE GRAND, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1896, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 23 courant à 8 heures 1/2, en l'église du Très Saint-Rédempteur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pile, 95, estaminet de la *Tortue*. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 4er février 1897, à 9 heures, en la même eglise.

NORD

Les vacances dans les écoles primaires. — Les vacances du jour de l'an commenceront, pour toutes les écoles du département, le mercredi soir, 30 décembre, et finiront le lundi soir, 11 janvier. Le jour de rentrée des classes aura lieu le mardi matin, 5 janvier, à l'heure ordinaire.

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Cambiez, vicaire à Escardin, est nommé curé à Raillencourt. M. l'abbé Descamps, curé de Vieurlei, est transféré à Loobergue.

L'anniversaire de la bataille de Bapaume. — La Société des Anciens combattants de Bapaume invite les sociétés patriotiques de la région à assister à une manifestation organisée, de concert avec la municipalité, pour le 3 janvier 1897, en souvenir de la bataille de Bapaume.

Une importante saisie à Comines. — La douane de Comines a procédé mardi matin à une saisie assez importante.

Elle avait connaissance qu'une voiture chargée de fraudes devait passer au hameau Sainte-Marguerite.

Elle se rendit à l'endroit indiqué et s'y mit en embuscade.

Une voiture à deux roues, attelée d'un cheval et dans laquelle étaient disposés quelques meubles pour simuler un déménagement, éveilla l'attention des douaniers qui s'approchèrent pour la visiter.

A leur approche, les deux individus qui conduisaient la voiture s'enfuirent à toutes jambes. L'un d'eux a pu être ar